

**Mémoire déposé dans le cadre de la consultation de l'Université Laval
sur la reconnaissance du personnel**

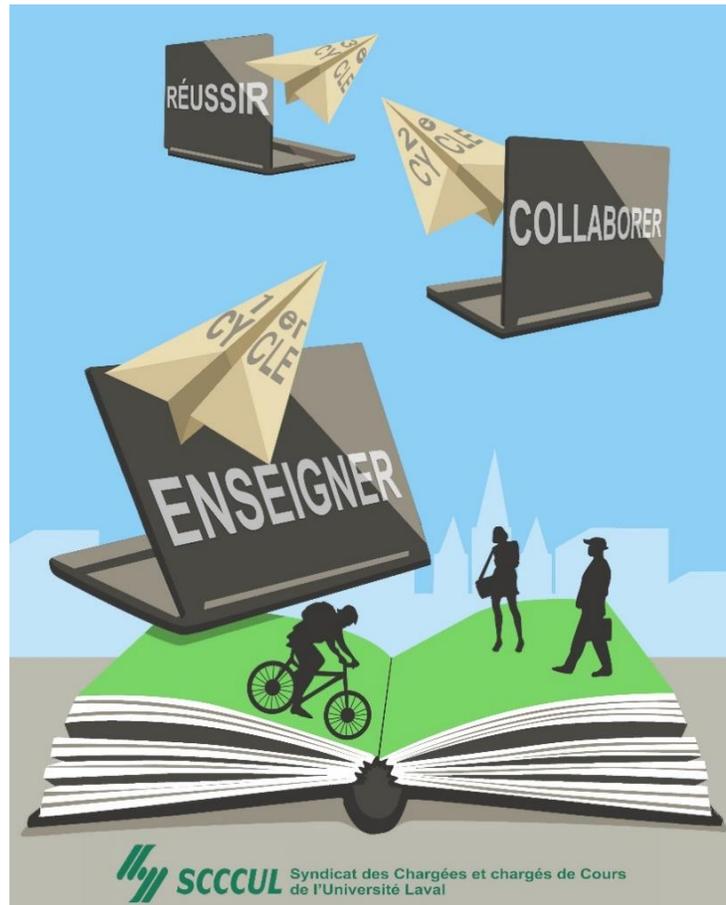
RECONNAISSANCE DU PERSONNEL

Les chargées et les chargés de cours

Présenté par le :



10 OCTOBRE 2018



Ont participé à la rédaction de ce mémoire :

Christine Gauthier, présidente
Anne Beauchemin, vice-présidente aux communications
Nicolas Saucier, secrétaire général
Élisabeth Cyr, agente des relations du travail

Illustration : Anne Peyrouse, chargée de cours

Table des matières

Introduction	3
Les chargées et chargés de cours à l'Université Laval	3
Reconnaissance des chargées et chargés de cours : état de la question	4
Les problèmes de la reconnaissance	6
Problème 1 : Manque de soutien et isolement	7
Problème 2 : La collégialité et la faible participation aux décisions	7
Problème 3 : Manque de reconnaissance des activités professionnelles et développement de carrière difficile	8
Problème 4 : Étapes de vie et de carrière non soulignées	10
Problème 5 : Manque de reconnaissance institutionnelle	10
Recommandations	11
Conclusion	12

Introduction

À l'automne 2015, le Syndicat des chargées et chargés de cours a mené un sondage¹ auprès de ses membres afin de tracer le portrait de la situation d'emploi globale ainsi que des conditions de travail des chargées et chargés de cours de l'Université Laval. Parmi les sujets abordés dans le questionnaire se trouvait une question sur la reconnaissance de la contribution de nos membres par l'Université Laval. Le présent mémoire met en relief les situations, commentaires et perceptions révélés par ce sondage au sujet de la reconnaissance. Il est également basé sur notre connaissance des situations vécues par les chargées et chargés de cours dans les diverses unités d'enseignement de l'Université Laval.

Avant d'aborder la question de la reconnaissance, nous traçons d'abord un portrait général et actualisé de la situation d'emploi des chargées et chargés de cours.

Les chargées et chargés de cours à l'Université Laval

Les chargés et chargées de cours font partie du paysage universitaire québécois depuis les années 1960. Comme le signalait en 1989 un avis du Conseil des universités, la présence des chargés de cours n'a pas décliné avec l'apparition d'un corps professoral régulier et permanent après 1960². Au contraire, leur présence s'est accrue en raison notamment de leur contribution à l'atteinte « des objectifs de démocratisation de l'enseignement supérieur, et de leur capacité à fournir un enseignement adapté aux besoins des clientèles dites 'non-traditionnelles' »³, qui était l'un des objectifs de la Révolution tranquille.

En 2018, notre corps d'emploi représente un pourcentage significatif de l'enseignement offert à l'Université Laval. Actuellement, 1 665 chargées et chargés de cours ont un lien d'emploi avec notre institution. De ce nombre, 1 354 ont obtenu des contrats au cours de l'année 2017-2018, dont 182 en contrats annuels comme chargés d'enseignement. Environ 63% des chargées et chargés de cours sont en « simple emploi », c'est-à-dire qu'ils n'ont pas d'autres employeurs pour lesquels ils travaillent à temps plein.

En ce qui concerne la composition de notre groupe, il est important de noter que 100 % des personnes représentées par notre syndicat sont des « précaires permanents », mais à des degrés très variables. Elles sont réparties entre les spécialistes de passage, les forfaitaires à la session et les chargés de cours à contrats annuels. Plusieurs chargés d'enseignement accomplissent, dans le cadre de leur tâche, des fonctions administratives (coordination de stages, directeur ou directrice adjointe de programme, organisation de concours, conseiller ou conseillère pédagogique, comités divers, etc.). La grande variété des situations d'emploi est surprenante, allant de contrats de quelques centaines de dollars

¹ Ce sondage a été réalisé par la firme SOM, auquel 641 personnes ont répondu, d'après un questionnaire établi par *Michel Lemieux recherche*. Dans le cadre de cette étude, la firme SOM a aussi pris en charge l'organisation de quatre groupes de discussion qui ont eu lieu en février 2016, dans lesquels l'un des sujets abordés était la reconnaissance.

² Conseil des universités, *Les chargés de cours dans les universités québécoises. Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science*, Septembre 1989, p. 3.

³ Ibid.

par année jusqu'à des contrats d'environ 90 000 \$ ou de contrats d'une durée de 3 heures jusqu'à un emploi contractuel à temps plein (35 heures/semaine).

Les chargés de cours participent massivement à la mission d'enseignement de l'Université Laval en assumant environ 40 % des cours au 1^{er} cycle et plusieurs cours aux 2^e et 3^e cycles. Mais bien que nous enseignions dans 140 disciplines et dans 50 unités d'enseignements, notre présence et notre travail ne sont pas toujours suffisamment bien reconnus et valorisés.

Il est important aussi de mentionner qu'environ 45 % des chargées et chargés de cours détiennent un doctorat ou sont inscrits à des études doctorales et que 28 % ont déclaré faire de la recherche, participer à des groupes de recherche ou faire de la création non rémunérée. Un bon nombre ont un dossier de publications comprenant des livres, des articles scientifiques ou des productions visuelles. Plusieurs sont aussi membres d'ordres professionnels garantissant leurs compétences.

De plus en plus de nouveaux chargés de cours à forfait enseignent à distance et sont très peu présents physiquement à l'Université. S'ils sont fiers de travailler pour l'Université Laval, ils font par contre partie de ces enseignants qui ont peu de contact avec le campus et qui ne sont pas vraiment impliqués dans leur milieu. Toutefois, le travail qu'ils et elles accomplissent auprès de centaines d'étudiants (compte tenu du nombre d'inscrits dans les cours à distance) mérite d'être reconnu. Que faire dans cette situation pour les valoriser, les impliquer dans leur milieu de travail et rendre visible leur contribution à la mission de l'Université Laval?

Reconnaissance des chargées et chargés de cours : état de la question

Un corps d'emploi en manque de visibilité ou visible pour de mauvaises raisons

Depuis longtemps, les chargées et chargés de cours constituent un corps d'emploi relativement invisible. S'ils ont parfois attiré l'attention sur eux dans le passé, c'est principalement pour deux raisons : 1. les conflits de travail les ayant opposés aux administrations universitaires et; 2. les problèmes financiers des universités, pour lesquels ils ont été perçus comme une justification ou comme la conséquence du sous-financement⁴.

Des années 1960 et 1970 origine aussi un doute sur la qualité de l'enseignement offert par les chargées et chargés de cours⁵, un problème soulevé périodiquement depuis dans la presse écrite. En 2013, lors du Sommet sur l'enseignement supérieur organisé par le gouvernement péquiste, l'enseignement offert par les chargées et chargés de cours a été parfois assimilé à une diminution de la qualité des programmes quand trop de chargés de cours y enseignent. En mai 2018, des commentaires négatifs sont encore apparus dans la presse écrite lorsqu'un professeur de l'UQTR, alors en grève, déclarait de façon lapidaire que le fait que de nombreux cours soient donnés par des

⁴ Ibid.

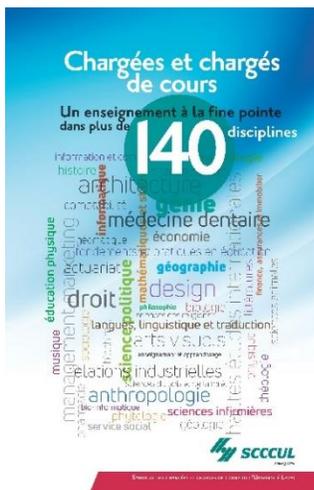
⁵ Ibid.

précaires détruit la mission de l'université⁶. En septembre 2018, un autre professeur, de l'UQAR cette fois, déplorait le fait que les étudiants de premier cycle aient trop de cours donnés par des chargées et chargés de cours, ce qui l'amenait à conclure de manière désolante : « Pour eux, l'université, c'est comme un Cégep plus »⁷.

Depuis de nombreuses années, l'image des chargées et chargés de cours est ainsi périodiquement écorchée dans les médias et la qualité de leur enseignement remise en question. Ce problème d'image publique, causé par une perception faussée ou partielle de notre contribution à la formation des étudiants, ou encore par des préjugés tenaces à l'égard de notre corps d'emploi, doit être abordé dans le cadre de cette consultation sur la reconnaissance du personnel. Selon nous, un travail de reconnaissance publique de notre corps d'emploi et de notre contribution à la qualité de l'enseignement universitaire devrait être mis à l'ordre du jour de la haute direction.

À la défense des chargées et chargés de cours : remettre les pendules à l'heure

Depuis plus d'un an, le SCCCUL a mis au cœur de ses priorités la reconnaissance des chargées et chargés de cours en prenant différents moyens et en utilisant différentes tribunes pour faire valoir l'importance contribution de ses membres à la mission universitaire. En janvier 2018, une campagne de visibilité a été entreprise avec des affiches illustrant qui nous sommes, nos compétences, nos diplômes, nos champs d'expertise, nos activités professionnelles. À ces affiches, exposées sur les murs de la plupart des pavillons du campus, s'est ajoutée, dans le cadre de cette campagne de visibilité, une nouvelle murale (voir en page couverture) sur notre rôle d'enseignants à l'université. Elle est visible depuis l'été dernier dans le tunnel entre le pavillon Alphonse-Desjardins et les pavillons centraux.



Notre motivation était alors, et elle est toujours, de combler un vide dans la valorisation, la reconnaissance et la visibilité des chargées et chargés de cours. Dans le sondage de 2015, 75 % de nos membres se sont déclarés insatisfaits du peu de reconnaissance offert par l'Université Laval. Nous souhaitons donc nous faire reconnaître comme des acteurs clés au sein de la communauté universitaire et mieux faire connaître notre contribution dans la formation des étudiants.

Dans cette optique, nous avons accueilli avec intérêt l'annonce du VRRH à l'effet qu'il allait se pencher sur la question de la reconnaissance du personnel. Nous avons accepté d'y contribuer parce que nous croyons :

- 1- que l'humain doit être au centre de notre université. Nous partageons une vision humaniste de notre milieu, qui accorde de l'importance à la valorisation des personnes et à la santé psychologique au travail;

⁶ Étienne St-Jean, *Le Devoir*, 7 mai 2018, section Libre opinion.

⁷ Martin Maltais, *Radio-Canada*, « Université : payer plus pour avoir moins », 4 septembre 2018.

- 2- qu'il est essentiel que le travail et la contribution de nos membres à la mission de l'université soit mieux reconnue par l'ensemble de la communauté universitaire et auprès de la population en général, afin de contrer les préjugés injustifiés encore nombreux qui s'attachent à notre corps d'emploi, souvent dévalorisé;
- 3- qu'il est important, dans le contexte actuel de contractualisation accrue de l'enseignement, que les chargées et chargés de cours puissent obtenir davantage d'opportunités de carrière au sein de l'institution, une plus grande reconnaissance de leur travail en enseignement, en recherche et en recherche-crédation;
- 4- que l'université doit favoriser une plus grande collégialité et permettre à tous les enseignants d'avoir leur mot à dire sur leur travail et leur milieu.

Cependant, en raison des nouveaux types de gestion qui s'imposent un peu partout dans la société civile et dans le monde universitaire, nous soutenons que cette reconnaissance ne doit pas être de nature utilitariste, dont le but recherché serait surtout de satisfaire aux nouvelles stratégies managériales et dont la visée serait surtout d'augmenter la performance organisationnelle en soutirant l'engagement des travailleurs.

Les problèmes de la reconnaissance

Le problème de non-reconnaissance qui affecte notre corps d'emploi est à la fois de nature structurelle et idéologique.

Structurelle, par notre statut « d'enseignants d'appoint » que l'on engage à la pièce en fonction de besoins ponctuels, pour s'en libérer quelque temps après, ce qui ne permet pas d'assurer aux chargées et chargés de cours une place et un rôle continus dans les départements où ils et elles enseignent.

Idéologique, parce qu'on présuppose que ces enseignants d'appoint sont d'emblée moins bons, moins aptes à la recherche et moins qualifiés : un préjugé démenti par les qualifications, les diplômes (Ph. D., MA) et l'expérience professionnelle des chargées et chargés de cours qui, souvent, sont les seuls à pouvoir partager le type de connaissance et d'expérience pratique qu'ils enseignent dans un cours, comme par exemple en Droit, Pharmacie, Médecine dentaire, Arts, Traduction, pour ne nommer qu'eux.

Pour ces raisons, on peut comprendre, comme le souligne une étude récente de l'ACPPU, « qu'il est très possible d'aimer son travail, et même son département et ses collègues, mais de détester les conditions qui structurent essentiellement l'expérience »⁸.

⁸ ACPPU, *De l'ombre à la lumière : les expériences du personnel académique contractuel*, 2018, p. 35.
https://www.caut.ca/sites/default/files/rapport_pac.pdf

Problème 1 : Manque de soutien et isolement

L'absence de reconnaissance se traduit notamment par un manque de soutien de la part des directions départementales. Les **procédures d'accueil** des nouveaux chargées et chargés de cours sont en effet généralement insuffisantes ou inexistantes. Il n'est pas rare, lorsqu'un nouveau chargé de cours arrive dans un département, qu'il doive trouver lui-même les informations dont il a besoin pour travailler (ex. : procédures d'accommodements, ressources techniques, réservation de matériel informatique, etc.). Dans un contexte où les ressources ont tendance à être éclatées entre divers lieux et personnes, la tâche peut être ardue pour le nouveau venu. La **communication** entre les chargés de cours et la direction apparaît à plusieurs comme étant minimale. Elle ne se limite souvent qu'à quelques courriels envoyés au cours de la session. Au fil du temps, il s'avère qu'il y a peu d'occasion de rencontres entre la direction, les professeurs et les chargés de cours pour discuter de leur travail. Il peut même se passer plusieurs années avant qu'un chargé de cours ait un contact avec les professeurs ou la direction de son département, ce qui limite les possibilités d'un échange sur son travail, qui serait apprécié et parfois nécessaire, notamment quand le contenu de deux cours est lié. Plusieurs chargées et chargés de cours ont déclaré à cet effet qu'ils apprécieraient avoir un retour sur la qualité de leurs cours, sur leur contenu et avoir plus d'information sur le contexte pédagogique dans lequel elles et ils enseignent.

En l'absence de ces éléments, les chargées et chargés de cours sont nombreux à vivre un vif sentiment d'isolement et d'exclusion qu'ils attribuent à un manque de reconnaissance de leur place et de leur rôle au sein des départements. L'impression qui domine est plutôt celle d'être à l'écart de la vie départementale en raison de leur statut précaire.

Problème 2 : La collégialité et la faible participation aux décisions

S'il existe une forme de collégialité reconnue et conventionnée, telle que la participation aux conseils facultaires, aux différentes commissions, au conseil d'administration et au conseil universitaire, celle-ci n'accorde pas beaucoup de place aux chargées et chargés de cours. Il est fréquent, dans ces instances, qu'un seul siège soit accordé à notre corps d'emploi (hormis la commission des études et le conseil universitaire où deux sièges nous sont réservés). Pour être plus représentatives, proportionnellement parlant, ces instances pourraient accueillir un nombre supérieur de chargés de cours de façon à faire en sorte que notre corps d'emploi ait véritablement une voix au chapitre lorsque des décisions sont prises ou qu'un point de vue est sollicité. Le plus souvent, un unique chargé de cours se retrouve dans une assemblée où assistent un nombre beaucoup plus élevé de professeurs et d'étudiants, d'administrateurs et de gestionnaires. Inutile de dire que, dans cette situation, sa voix a généralement peu de poids.

Le cas des réunions départementales se pose différemment. D'emblée, il faut préciser à ce sujet qu'aucune pratique généralisée de la collégialité n'est en place dans la structure universitaire et que les situations varient considérablement d'une unité d'enseignement à l'autre. Par exemple, nombreux sont les chargés de cours qui n'ont jamais participé à une réunion dans leur département tandis que d'autres ont pu être invités à l'une d'elle une fois ou deux en 10 ans. Alors que certains, comme à l'École de langues, participent à trois réunions pédagogiques par session.

La question de cette forme de collégialité fait l'objet de discussions diverses parmi nos membres. Ils sont nombreux à souhaiter une participation plus active aux décisions départementales, c'est-à-dire celles qui concernent les questions d'ordre pédagogique ou celles ayant trait aux cours offerts dans le programme. Il faut rappeler ici que de nombreux chargées et chargés de cours ont un lien d'emploi et des contrats avec leur département depuis 10, 15 ou 20 ans. Ils connaissent bien leur domaine et ont une expérience solide de l'enseignement et du contact avec les étudiants. Ils pourraient tout à fait collaborer à des discussions concernant les prérequis d'un cours, la complémentarité de deux cours, les méthodes d'évaluation, etc. Ce sont des spécialistes de l'enseignement. Pourtant, on les consulte très peu, voire pas du tout, sur les sujets relatifs aux besoins du programme et aux questions pédagogiques. Lorsque ces initiatives existent, elles sont prises individuellement par un directeur ou directrice de département. Les directions d'unités se privent souvent de ressources qui pourraient contribuer de façon efficace à la mission de leurs départements, tandis que les chargés de cours demeurent très peu ou pas du tout informés des décisions prises dans leur département, décisions qui souvent les concernent.

Aborder la question de la collégialité, c'est aussi toucher une corde sensible. En effet, si plusieurs de ces enseignants expriment le souhait d'une participation plus active dans la vie de leur département, plusieurs de ceux et celles qui ont eu l'occasion de participer à des réunions départementales en sont ressortis insatisfaits ou mal à l'aise. Insatisfaits parce qu'on ne fait pas de suivi auprès d'eux des décisions qui ont été prises et mal à l'aise parce que plusieurs ont le sentiment que leur présence est simplement tolérée et que leur point de vue n'est pas considéré, ce qui accroît le sentiment d'être peu reconnu. L'absence de collégialité devient ainsi une source de démoralisation pour les chargées et chargés de cours. On touche ici à un aspect important de la culture organisationnelle, en raison duquel les chargés et chargées de cours se sentent mis à l'écart ou à la périphérie de la vie départementale.

Plusieurs chargés de cours sont d'avis que la force d'un département repose sur une organisation coordonnée et, surtout, globale. Il est impensable pour eux qu'on n'ait pas une approche englobante du corps enseignant, ce qui signifie inclure tous les enseignants — professeurs et chargés de cours— dans une seule et même démarche d'information et de rétroaction.

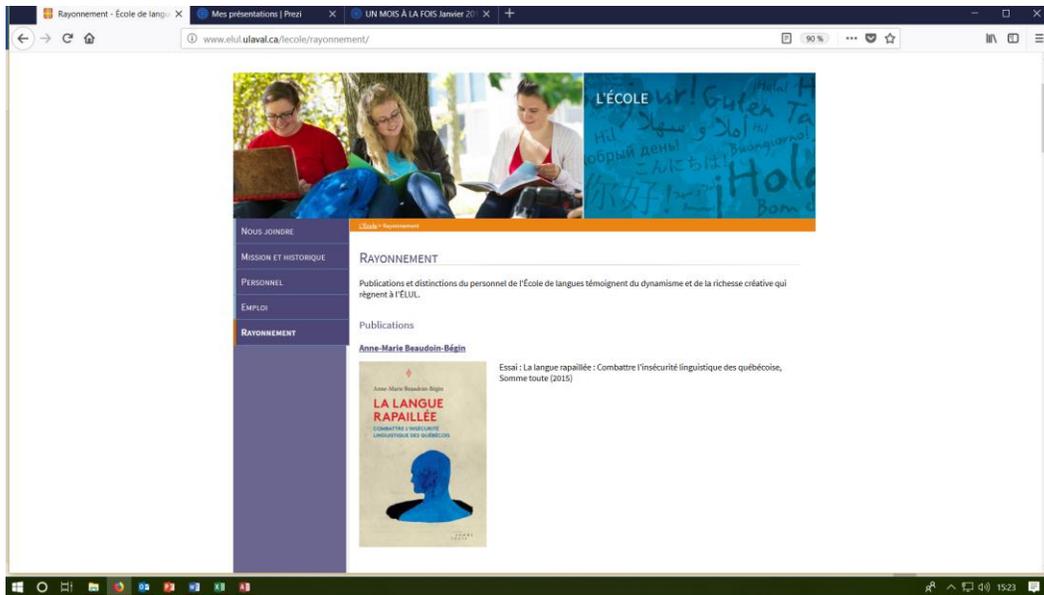
Problème 3 : Manque de reconnaissance des activités professionnelles et développement de carrière difficile

La reconnaissance des activités professionnelles accomplies en dehors de l'enseignement et les possibilités de développement de carrière constituent un autre point important de la question abordée dans ce mémoire.

À l'exception de certains départements, la carrière professionnelle et les réussites des enseignants contractuels sont rarement mises en valeur (publications, recherche, prix, créations, etc.). Ces activités professionnelles sont peu ou pas diffusées dans les bulletins, sur les sites Web ou la page Facebook départementaux. Il faut noter toutefois à ce chapitre que certaines facultés, notamment Sciences et génie, Sciences infirmières, Pharmacie, Administration, décernent annuellement des prix d'excellence en enseignement à leurs meilleurs enseignants et que des chargées et chargés de cours y sont honorés annuellement. Nous encourageons la remise de ces prix qui récompensent l'excellence

du travail accompli, mais cette mesure ne peut à elle seule combler les besoins en reconnaissance de notre corps d'emploi. Nous encourageons donc une meilleure diffusion des activités professionnelles de nos membres au sein de leur département ainsi que la reconnaissance de leur engagement dans la mission d'enseignement de l'Université Laval.

D'ailleurs, certaines unités conçoivent des sections de « rayonnement » sur leur site : onglets dans lesquels elles affichent les publications, honneurs reçus et récompensés des membres de leur personnel, dont leurs chargées et chargés de cours.



Un aspect clé de ce volet de la reconnaissance concerne celui de la recherche accomplie par nos membres, qui sont de plus en plus nombreux, tel que mentionné plus haut, à détenir des doctorats, des post-doctorats ou à être inscrits à des études doctorales. Actuellement, plusieurs d'entre eux sont limités dans leurs activités de recherche à cause de leur statut de chargés de cours, car ils et elles ne peuvent pas faire partie de groupes de recherche subventionnés. Récemment, des universités québécoises (Université de Montréal, Université du Québec à Montréal, Université du Québec à Chicoutimi) ont commencé à reconnaître et appuyer financièrement les activités de recherche accomplies par notre corps d'emploi et à les conventionner. Déjà en 2015, des démarches ont été faites par notre syndicat auprès de la rectrice Sophie D'Amours (alors Vice-rectrice à la recherche et à la création) afin qu'elle prenne connaissance de nos activités de recherche (publications, recherches sur le terrain, participation à des groupes de recherche, etc.), ceci dans la perspective de se faire allouer des fonds par l'Université. Il serait envisageable de faire une place à ce type de recherche et d'en reconnaître la valeur institutionnellement.

Enfin, plusieurs chargés de cours ont exprimé le désir d'avoir plus de moyens concrets afin de développer leur carrière d'enseignant universitaire. Certains ont suggéré que l'Université devrait favoriser le passage des chargées et chargés de cours qui le souhaitent vers le statut de professeurs, en créant des passerelles rendant accessible ce déplacement au sein de l'institution, et en reconnaissant de ce fait l'expérience acquise en tant que chargés de cours.

D'autres demandent de meilleures conditions pour faire leur travail sur le campus, c'est-à-dire des locaux adéquats dans lesquels il est possible d'effectuer une partie de leur travail sur place en plus d'y rencontrer les étudiants. La disponibilité des locaux de chargées et chargés de cours est très variable sur le campus : certains départements disposent de l'espace suffisant, tandis que d'autres ne peuvent pas offrir d'espace de travail ou alors, ne l'offrent qu'à raison de quelques heures par semaine, selon le nombre de cours donnés par les chargés de cours. Nous attribuer le matériel et les lieux dont nous avons besoin pour faire notre travail participe aussi de la reconnaissance dont il est question dans ce mémoire.

Problème 4 : Étapes de vie et de carrière non soulignées

Dans nombre d'entreprises ou d'institutions, il est courant de voir souligner les étapes marquantes de la vie et de la carrière du personnel. Toutefois, sans doute en raison de notre statut de personnel contractuel, le nombre d'années d'engagement, les départ à la retraite, les décès sont rarement l'occasion d'une annonce ou d'un événement particulier. Généralement, les départs (à la retraite ou par effritement du lien d'emploi) sont vécus dans l'ombre alors qu'aucune forme de remerciement n'est officialisée par les collègues ou les directions départementales, sauf exception.

Nous pensons que ces années de dévouement aux étudiantes et étudiants de l'Université Laval méritent d'être soulignés au même titre que celles des employés réguliers, surtout quand il s'agit de chargées et chargés de cours qui ont fait toute leur carrière à l'Université Laval ou qui y ont enseigné un grand nombre d'années.

Problème 5 : Manque de reconnaissance institutionnelle

Un aspect du problème du manque de reconnaissance institutionnelle réside dans le fait de ne pas être « nommés » par les dirigeants de l'université lorsqu'il est question d'enseignement, que le nom « chargé de cours » ne soit pas visible dans les documents. Cette absence dans le discours et dans les textes contribue à notre invisibilité et crée chez nos membres le sentiment de ne pas faire partie de la grande famille UL. Un élément positif toutefois, c'est que nous soyons invités à l'événement de la Rentrée de la rectrice.

Un moment significatif pour faire reconnaître notre rôle dans la mission de l'Université, pourrait être la *Journée nationale des chargées et chargés de cours* prévue le 22 novembre de chaque année. Instaurée à l'initiative de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ) en 2000, elle a pour but de mettre en valeur la contribution des chargées et chargés de cours à la formation universitaire de générations d'étudiantes et d'étudiants, ainsi que leur apport à la mission de ces institutions. Depuis quelques années, des ministres de l'Enseignement supérieur (Pierre Duchesne et Hélène David notamment) ont souligné cette journée par la diffusion d'un communiqué dans lequel notre rôle est dûment valorisé.

Nous n'avons jamais eu, toutefois, cet appui de la part de la haute direction de l'Université Laval.

Recommandations

Les mesures à prendre sur le plan de la reconnaissance de notre corps d'emploi doivent nécessairement prendre en compte les particularités de notre statut au sein de l'Université Laval. Notre statut d'enseignant contractuel impliquant un travail souvent à temps partiel entraîne une présence variable et temporaire (à l'échelle de l'année) dans les unités d'enseignement.

Voici une liste non exhaustive de quelques recommandations sur des moyens à mettre en œuvre pour accroître la reconnaissance du travail des chargées et chargés de cours par l'Université Laval :

• Reconnaissance institutionnelle

- Changer la culture institutionnelle à l'égard des chargés de cours, notamment par une meilleure inclusion dans la vie départementale, en particulier au regard des questions pédagogiques;
- Valoriser les chargées et chargés de cours et leur apport à la mission universitaire par une campagne de visibilité;
- Reconnaître leurs compétences professionnelles et leurs activités de recherche (publications, service à la collectivité, recherche-crédation, etc.), notamment lors d'occasion comme la rentrée universitaire, la Journée nationale des chargées et chargés de cours, les activités facultaires, la collation des grades, etc.;
- Défendre les compétences des chargées et chargés de cours lorsque celles-ci sont mises en doute et reconnaître leur contribution à la formation des étudiants et à la qualité des diplômes dans les communications émanant de l'université;
- Inviter les chargées et chargés de cours aux activités départementales, facultaires et universitaires afin de développer chez eux un sentiment d'appartenance envers l'institution.

• Reconnaissance matérielle et symbolique

- Pourvoir les chargées et chargés de cours de locaux adéquats;
- Capsule : ajouter la catégorie chargée et chargé de cours dans la description des enseignants;
- Carte d'identité : ajouter la catégorie chargée et chargé de cours;
- Sites Web départementaux : rendre visibles nos compétences et nos champs d'intérêts par un portrait plus descriptif de nos activités.
- Souligner les moments marquants de leur passage à l'Université (ex. 5 ans, 10 ans, 20 ans départ).

Conclusion

Ce sont ces grandes préoccupations qui ont motivé notre désir de déposer ce mémoire, dans la foulée des travaux sur la reconnaissance du personnel menés par le Vice-rectorat aux ressources humaines. La reconnaissance des chargés et chargées de cours à l'Université Laval constitue un enjeu majeur pour nos membres, souvent « ambivalents » entre la fierté de faire partie de l'Université et le sentiment de ne pas pouvoir parvenir à y développer une vraie appartenance.

Malgré leur présence parfois intermittente sur le campus, les enseignants et enseignantes contractuels ne doivent pas être perçus comme du personnel périphérique. Les chargées et chargés de cours font partie des universités depuis plusieurs décennies et constituent un corps d'emploi indispensable pour l'enseignement, principalement au 1^{er} cycle universitaire. À l'Université Laval, au moins 182 d'entre eux ont des contrats annuels et plusieurs forfataires ont pour revenu principal leur travail d'enseignement à l'Université.

Nous avons montré, dans le cadre de ce mémoire, que la question de la reconnaissance des chargés de cours relève d'un problème multidimensionnel. À la fois au quotidien, au sein des unités et des pratiques de gestion non inclusives, mais aussi au regard d'une perspective institutionnelle et historique, comme corps d'emploi peu reconnu malgré qu'il soit indispensable depuis plusieurs décennies pour réaliser la mission d'enseignement qui est dévolue aux universités.

Force est de constater que les pratiques de gestion sont souvent inégales d'une unité à l'autre. Certaines d'entre elles parviennent toutefois mieux que d'autres à inclure et à reconnaître ses chargés et chargées de cours. À l'échelle locale, il convient donc de s'inspirer des meilleures pratiques sur le campus et de les étendre à l'ensemble des unités (ex. visibilité et rayonnement sur le site Internet du département, dîner du doyen). À l'échelle institutionnelle, du travail reste encore à faire pour parvenir à intégrer les chargés de cours au développement des universités et de leur mission d'enseignement, de façon à faire en sorte que ces enseignants et enseignantes ne soient plus considérés simplement comme un « appoint » mais comme un élément à part entière.

Dans ce mémoire, nous avons voulu partager la vision des chargées et chargés de cours quant à leur reconnaissance par l'Université Laval. Nous souhaitons que cette contribution permette à l'administration de mieux comprendre les divers problèmes vécus par notre corps d'emploi. Nous espérons que nos recommandations seront vues comme autant de pistes de solutions propres à favoriser de plusieurs manières un meilleur sentiment d'appartenance à l'Université Laval qui ne pourra que bénéficier à cette institution à laquelle les chargées et chargés de cours consacrent depuis longtemps le meilleur d'eux-mêmes.

10 octobre 2018